

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU KONTUM (1925-1933) création de la SICAF

Les plantations de thé et de café en Indochine
par H. C. [Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 mai 1925)

[...] La société [Thés de l'Indochine] s'est assurée à Djiring, dans le Langbiang, une concession d'environ 1.600 hectares, c'est-à-dire à peu près de la même importance que celle de Duc-Phu, et une autre dans la région volcanique du Kontum, cette curieuse région de Pleikou, véritable Auvergne annamite dont la colonisation promet de se faire rapidement.

C'est pour monter cette plantation que la Société indochinoise de commerce, d'agriculture [et de finance (Sicaf)] forme en ce moment la *Société des thés du Kontum* [en définitive : *Société agricole du Kontum*] en participation avec diverses autres sociétés :

Denis frères de Bordeaux [et d'Indochine] ;

Le *Crédit mobilier français*, Paris ;

Harrisons & Crosfield L^{td}, Londres, Batavia, Bandoeng, Colombo, Calcutta ;

La Banque Hottinguer et C^{ie}, Paris ;

Les *Messageries fluviales de Cochinchine*, Paris et Saïgon ;

La Banque Rodocanachi et C^{ie}, Paris ;

La société en formation aura pour objet principal la culture du thé et du café.

Le capital est fixé à 600.000 piastres et il est créé 12.000 parts de fondateur, dont 2.400 sont attribuées aux souscripteurs, à raison d'une part pour dix actions.

La souscription de la totalité du capital est garantie par les fondateurs, dont les noms sont cités ci-dessus et qui ont, d'ores et déjà, souscrit pour 500.000 piastres laissant volontairement une tranche de 100.000 piastres à la disposition des souscripteurs indochinois.

L'Éveil économique s'est depuis trop longtemps occupé de la question, a depuis trop longtemps préconisé la création de grandes plantations de thé selon les méthodes modernes, pour ne pas s'intéresser vivement à ces premières réalisations de ses vœux les plus chers.

Nous nous proposons de suivre désormais très attentivement ces affaires que nous estimons parmi les plus saines auxquelles puissent s'intéresser les capitalistes indochinois.

Pour fixer les idées sur l'importance très grande des affaires de thé dans les pays coloniaux autres que l'Indochine, il paraît intéressant de noter que le nombre de plantations actuellement existantes aux Indes néerlandaises (Java, Sumatra), à Ceylan et aux Indes Anglaises doit s'élever à plus de 600. Elles représentent probablement, en moyenne, une immobilisation d'environ 500.000 piastres chacune, soit un investissement total de l'ordre de 300 millions de piastres.

Il va sans dire qu'un pareil capital n'a pas été investi sans espoir de large rémunération. C'est ainsi qu'on peut affirmer qu'une bonne plantation de thé, établie

dans de bonnes conditions, procure, à partir de la période de plein rendement, un bénéfice d'environ 1.500 \$ par hectare et par an, très supérieurs aux bénéfices d'une plantation de caoutchouc. Comme cet hectare aura coûté, jusqu'à la période de rendement environ 1.000 piastres, on voit le gros intérêt qui doit ressortir d'une telle opération.

Café : Quant au café, les frais d'établissement seraient un peu moins élevés, environ 900 \$ par hectare et, dans les affaires bien menées, les bénéfices atteignent couramment environ 800 \$ par hectare.

D'ailleurs, si les affaires de thé ont été, jusqu'ici, inconnues en Indochine, il y existe, par contre, des plantations de café qui donnent des résultats dépassant très largement les chiffres de base qui viennent d'être indiqués.

Il faut à peu près le même temps pour amener à la période de rendement une plantation de thé, de café ou d'hévéas.

Débouchés, en France, du thé et du café

Café : Les importations de café, par le seul port du Havre, atteignent 130.000 tonnes, quantité dans laquelle la production des colonies françaises n'entre que pour 2,6 % et l'Indochine seule pour 0,40 %.

Thé : La consommation de la France et de son domaine colonial, quoique très inférieure à celle de l'empire britannique (qui représente 60 % environ du total des exportations des pays producteurs) atteint cependant 5.500 tonnes par an, dont 800 en moyenne (soit environ 14,5 %) sont produites par l'Indochine.

Il convient enfin de rappeler que le marché métropolitain constitue un lieu d'achat privilégié pour les cafés et les thés d'origine coloniale française, en raison des détaxes douanières dont ces produits bénéficient.

Les chiffres qui précèdent sont plus qu'encourageants et le moment est venu d'entreprendre rationnellement et avec tous les moyens voulus, la culture du café et du thé en Indochine.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU KONTUM

Société anonyme

au capital de 600.000 piastres indochinoises
divisé en 24.000 actions de 25 piastres chacune

Statuts déposés chez M^e Fays, notaire à Saïgon, le 25 mai 1925

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 1^{er} juillet 1925

Siège social à Saïgon

ACTION DE 25 PIASTRES INDOCHINOISES AU PORTEUR

entièrement libérée

Un administrateur : Lionel-Marie

Un délégué du conseil : ?

Fortin & C^{ie} Nevers Paris



www.scriponet.com

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU KONTUM

Société anonyme

au capital de 600.000 piastres indochinoises
divisé en 24.000 actions de 25 piastres chacune

Statuts déposés chez M^e Fays, notaire à Saïgon, le 25 mai 1925

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 1^{er} juillet 1925

Siège social à Saïgon

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Un administrateur : Lionel-Marie

Un délégué du conseil Un administrateur : Édouard de Laboulaye

Fortin & C^{ie} Nevers Paris

Société agricole du Kontoum
(*La Journée industrielle*, 7 août 1925)

Saïgon, 5 août. — De constitution récente, cette société anonyme a pour objet la plantation, la culture, l'achat, le transport et la préparation des plantes à thé, à café et de tous végétaux.

Le siège est à Saïgon, 12, boulevard Norodom.

Le capital est de 600.000 piastres indochinoises, en actions de 25 piastres, toutes souscrites en numéraire ; il pourra, ultérieurement, être porté à 1 million de piastres. Il a été créé, en outre, 12.000 parts bénéficiaires, sur lesquelles 8.800 ont été attribuées en rémunération au fondateur.

Les premiers administrateurs sont MM. Fernand Bernard, à Paris, 101, avenue Henri-Martin ; Édouard de Laboulaye, à Paris, 28, rue Fabert ; Jules Lionel-Marie, à Paris, 27, rue Laffitte ; la Banque Rodocanachi, 29, rue Tronchet, à Paris ; le Crédit mobilier français, 30, rue Taitbout, à Paris ; la société Denis Frères d'Indo-Chine, 4, rue Catinat, à Saïgon, et la Banque Hottinguer and Cie, 28, rue de Provence, à Paris.

Notre étude financière
Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1926)

.....
La Société agricole du Kontoum, qui s'est constituée tout récemment, a devant elle un très bel avenir, mais un peu lointain, car ses énormes concessions sont difficilement accessibles et le moment ne paraît pas proche où les excellentes terres rouges de la société se couvriront d'hévéas et de canne à sucre.

D'ailleurs, cette société a eu certaines difficultés avec l'administration et il semble qu'on lui conteste aujourd'hui la concession qui lui a été accordée et qu'on jugerait trop grande.

.....

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU KONTUM
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 septembre 1926)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 21 septembre sous la présidence de M. de Ferry, représentant MM. Denis frères, de Saïgon, et a approuvé les comptes de l'exercice 1925 qui ne comportent que des dépenses de premier établissement s'élevant depuis l'origine à 37.0979 piastres indochinoises.

L'assemblée a pris acte de la démission d'administrateur de MM. J. Lionel-Marie et Rodocanachi et Cie et leur a donné quitus de leur gestion. Elle a ensuite ratifié la

nomination a ces fonctions de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance, de MM. G. de Saporta ¹, René Hachette ² et Charles Revel ³.

Le rapport indique qu'après les prospections et reconnaissances nécessaires, le conseil a demandé plusieurs concessions qui sont situées le long de la route de Qui-Nhon à Kontum. Ces concessions n'ont pas encore été accordées définitivement. Cependant, avec l'autorisation de l'Administration, les travaux de mise en état du sol ont été commencés en août 1923. Au 31 décembre, la superficie totale défrichée atteignait 38 hectares et demi. Depuis, les travaux ont été activement poussés et au 1^{er} août 1926, 104 hectares prêts à être plantés ont reçu de la graine à thé tandis que 10 autres hectares étaient consacrés aux pépinières. Il a, d'autre part, été planté 30 hectares de café et 2 hectares de pépinières ; 10 hectares étaient également prêts à être plantés. La superficie totale défrichée depuis l'origine atteignait donc à la date du 1^{er} août : 165 hectares.

Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum-Annam
[Erreur : concerne en fait la Société agricole du Kontum]
(*La Journée industrielle*, 23 septembre 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue le 21 du courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1925. Celui-ci ne comportant que des dépenses de premier établissement, il ne figure au bilan aucun compte de profits et pertes.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. G. de Saporta, R. Hachette, Ch. Revel et de la S. I. C. A. F.

Notre étude financière
AGRICOLE DU KONTUM
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1926)

La Société agricole du Kontum, qui s'appela primitivement Société des Thés du Kontum, est de création toute récente, puisqu'elle remonte au mois de mai 1925.

Elle a pour objet la culture et la préparation du thé et du café sur le plateau du Kontum, dans le Sud-Annam, et c'est une des premières sociétés qui se soient orientées vers cette riche région qui est actuellement l'objet de très nombreuses demandes de concession. Le Kontum compte des terres rouges excellentes et son altitude moyenne de 800 mètres est très favorable aux cultures de thé et de café.

Cette région était, il y a encore deux ans, d'un accès très difficile, mais aujourd'hui, des routes sont poussées de tous côtés sur le Kontum. et, de Quinhon, on y accède assez aisément. Cela permet d'amener de la côte d'Annam surpeuplée des coolies annamites qui complètent très heureusement la main-d'œuvre moi que l'on trouve sur place, main-d'œuvre au reste peu dense et très capricieuse.

¹ Gaston de Saporta (1877-1963) : marié à Marie Rodocanachi. Associé de la maison de banque P. Rodocanachi et Cie. La représentant dans diverses affaires et comme président des Cafés de l'Indochine. Voir [encadré](#).

² René Hachette (1886-1940) : HEC. Dirigeant des sociétés du groupe de la Compagnie de l'Afrique orientale à Djibouti. Commissaire aux comptes, puis administrateur de la SICAF, son représentant dans plusieurs filiales. Démissionnaire de ses mandats en 1932 après son élection comme sénateur de l'Aisne. Voir [encadré](#).

³ Charles Revel : ancien inspecteur général des colonies, administrateur de diverses sociétés coloniales, président de Union franco-coloniale et des pays d'outre-mer. Voir [encadré](#).

Le compte rendu de l'exercice 1925 a été fait à l'assemblée générale du 21 septembre dernier. À cette date, le conseil notait qu'il n'avait pas encore obtenu les concessions demandées par lui et depuis, nous n'avons pas appris, qu'elles lui aient été encore accordées. La société ne possède donc rien actuellement, Cependant, avec le nouveau régime des concessions, elle a aujourd'hui un droit de surenchère qui permet de la considérer comme réellement concessionnaire des terrains qu'elle a demandés. Il est même probable que, la crise financière aidant, elle acquerra ces terrains à des prix très inférieurs à ceux sur lesquels elle comptait primitivement.

Le retard apporté dans l'octroi des concessions — retard de près de deux ans qui illustre ce que nous disons dans notre éditorial — n'a pas empêché la société d'entrer immédiatement en activité. Avec l'autorisation formelle de l'administration, elle s'est installée en août 1925 à Dak-Doa et à Dak-Ok, si bien qu'un an plus tard il y avait à Dak-Doa 104 ha. plantés de théiers et 40 ha. de pépinières et à Dak-Ok 30 ha. de caféiers et 2 de pépinières, sans compter les terrains défrichés, 1.500 coolies travaillent en permanence sur ces deux concessions.

Le capital est de 600.000 piastres divisé en 24.000 actions de 25 piastres ; il existe, d'autre part, 12.000 parts de fondateur sans valeur nominale dont 8.800 ont été attribuées au fondateur et 800 mises à la disposition du conseil. Le reste, soit 2.400, a été réparti entre les actionnaires à raison d'une part pour dix actions.

Nous ne voyons pas très bien les services qu'ont pu rémunérer les 9.600 parts de fondateur données en dehors des actionnaires, étant donné qu'il n'y eut pas d'apports de faits. Il faut espérer que toutes ces parts seront un jour rachetées. D'ailleurs, elles n'ont droit qu'à 20 % du solde des bénéfices nets alors que les actions ont droit à 80 % en dehors des 7 % de dividende statutaire qui leur sont servis.

Les parts ont été introduites aux environs de 1.200 francs en février dernier, elles sont tombées à 800 en mai et juin et. sont remontées à 1.250 en septembre. À ce taux, les parts. représentaient 15 millions et les actions, à 580 francs, n'en représentaient que 14, ce qui était tout à fait illogique, les actions se partageant une somme plus que quadruple de celle qui est réservée aux parts. Certes, il se produira d'ici un an une augmentation de capital ; le conseil peut, dès maintenant, porter le capital à un million de piastres et la culture du café, l'une des plus onéreuses qui soient, puisque des gens compétents évaluent à 1.500 piastres la somme nécessaire pour mettre un ha. de café en rapport, obligera la société à toute une série d'augmentations de capital. Dans ce cas., on comprend que les parts soient fermes, mais même avec cette perspective, elles nous paraissent trop cher au cours actuel de 650 francs.

C'est qu'en effet, il existe une association civile des porteurs de parts et que celle-ci peut décider du rachat. La majorité des parts se trouvant évidemment entre les mains d'un groupe, les petits porteurs se trouvent sans défense. Un rachat des parts (et il est probable qu'on ne dépasserait pas la base de dix piastres) est d'autant plus à envisager qu'il peut être rendu obligatoire par un groupe financier qui n'offrirait son concours qu'à ce prix et que ces parts ne répondent à aucun apport ; ce sont des faits que l'on voit fréquemment.

Nous déconseillons donc résolument la part.

Par contre, l'action n'est pas sans attrait : introduite à 450 en février, elle s'abaissa à 360 en mai pour monter à 580 en septembre. Elle cote aujourd'hui 245 francs alors que sa valeur nominale est, sur la base de la piastre à 12 francs, de 300 francs. Il est vrai que, quand la piastre était à 28 francs, l'action valait, d'après son nominal, 700 francs et qu'elle était demandée à 500 francs seulement et offerte à 525.

Aux cours actuels, l'affaire est capitalisée à 16 millions (en septembre elle le fut à 29). Elle jouit de l'excellent patronage de la Sicaf dont la compétence en matière de cultures tropicales est hors de pair ; à ce patronage technique se joint le patronage moral de Denis frères, la plus ancienne des grandes firmes indochinoises, qui jouit d'une grande réputation de loyauté et de prudence.

Ces deux patronages doivent inciter à surveiller la valeur et à la mettre en portefeuille dès qu'on jugera l'occasion propice.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU KONTUM
(*La Journée industrielle*, 28 octobre 1927)

Le rapport du conseil, présenté à l'assemblée du 17 octobre, indique que le 10 septembre 1926 les terrains du Dak-Doa, d'une superficie de 500 hectares, lui furent concédés. La même année, 100 hectares ont été plantés en théiers sur la division de Dak-Doa et 30 hectares en caféiers sur celle de Dak-Ok. Depuis le début de 1927, il a été planté respectivement 194 hectares et 8 hectares. À l'heure actuelle, 300 hectares sont occupés par des jardins de théiers et 38 par des caféiers. Des pépinières ont également été constituées cette année.

24 avril 1928
(*Le Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} mai 1928)

Il est fait concession gratuite et définitive à la Société agricole du Kontum, société anonyme au capital de 600.000 \$ 00, siège social : 12, boulevard Norodom, Saïgon, d'un terrain de cinq cents hectares (500 ha), situé dans la province de Kontum.

Ce terrain est situé de part et d'autre de la route Coloniale n° 19-*bis* (Kontum Suoi-dôi), depuis le point kilométrique (kilométrage provisoire) 34-080 jusqu'aux points kilométriques 38-430 et 38-760 et est défini quant à ses limites par le contour polygonal A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, X, Y, Z, A', B', C, D', E', tel qu'il figure au plan joint à l'original du présent arrêté.

La présente concession définitive est accordée sous réserve des droits ultérieurs des Moïsi qui pourraient être ultérieurement reconnus. Le résident chef de province sera chargé d'apprécier le bien fondé et l'exactitude des revendications des indigènes, sauf recours hiérarchique.

L'application desdits droits, tirés de la coutume, de l'usage, etc., ne sauraient, sous aucune forme, engager la responsabilité de l'administration.

Il est également entendu que toute contestation, conflit, émeute, désertion de main d'œuvre, etc., et, en général, tout fait ou incident dû à la situation propre de la concession en territoire de la Haute-Région, ne peut sous aucun prétexte faire l'objet d'une réclamation à fin d'indemnité de la part du concessionnaire.

Cette concession est accordée sous toutes les réserves légales et notamment dans les conditions prévues aux arrêtés des 28 avril 1899, 15 janvier 1903, 19 septembre 1926 et 7 janvier 1928 précités.

Sont, en outre, spécialement réservés :

1° — les droits du domaine sur les scories et autres produits de l'exploitation des mines, situés à la surface ou enfouis dans le sol ;

2° — Les droits des permissionnaires ou concessionnaires de mines ayant déjà obtenu ou qui pourraient obtenir ultérieurement l'autorisation temporaire prévue par les articles 58 du décret du 25 février 1897 et 52, 53 et 70 du décret du 26 janvier 1912.

Le concessionnaire sera tenu d'accorder libre passage sur au moins deux voies transversales de la concession pour les habitants riverains allant du nord au sud ou inversement, et de maintenir en leur faveur de libre accès aux sources et rivières Dak Ok et Dak Doa.

Des bornes fixes en maçonnerie dépassant le sol de 1 mètre 50 environ devront être placées par le concessionnaire aux angles limites principaux et notamment aux points kilométriques 34 + 080 et 38 + 760 de la route Coloniale 19 bis (kilométrage actuel).

Le Protectorat ne fournit aucune garantie contre les troubles, évictions ou revendications des tiers, ni pour la contenance sus-indiquée, la différence en plus ou en moins excédât-elle un vingtième de la surface concédée.

La Société agricole du Kontum est soumise pour ladite concession au paiement de l'impôt foncier et à toutes les autres charges de droit, à compter de la date de la signature du présent arrêté.

N° 1181, 8 août 1928

(*Le Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} août 1928, p. 928)

Erratum à l'arrêté n° 1.086 du 24 avril 1928 du résident supérieur en Annam accordant à la Société agricole du Kontum une concession définitive de 500 hectares (Kontum).

Au lieu de :

« Art. 2. — La présente concession définitive est accordée sous réserve des droits ultérieurs des Mois qui pourraient être ultérieurement reconnus : Le Résident, etc.

Lire :

« Art. 2. — La présente concession définitive est accordée sous réserve des droits éventuels des Mois qui pourraient être ultérieurement reconnus. Le Résident, etc.

Élection à la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam

Liste des électeurs français pour l'année 1928

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} septembre 1928)

2^e partie. — Agriculteurs et planteurs

186 de Bourguesdon, Charles Dir. de la Sté agricole Kontum

220 Lortholary, Joseph Assistant de culture Kontum

Société agricole du Kontum

(*La Journée industrielle*, 30 décembre 1928)

Les actionnaires ont approuvé le bilan de l'exercice 1927 ne comportant pas de compte de profits et pertes, la société ayant poursuivi ses installations.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Agricole du Kontum

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 janvier 1929)

L'action de l'Agricole du Kontum, de 25 piastres, vient de faiblir de 160 à 150 francs et la part de 285 à 225.

Cette société date de mai 1925. Elle a été créée an capital de 600.000 piastres avec le concours de la Banque d'Indochine, de Denis frères et de la Banque Hottinguer, ce qui constitue un patronage de tout premier ordre.

Cette société fut d'abord victime du retard apporté à l'octroi des concessions ; elle attendit les siennes pendant plus de deux ans. Heureusement, elle se mit au travail dès 1925 ; et fin 1926, avant d'avoir obtenu les concessions qu'elle avait demandées, elle pouvait s'enorgueillir de 106 ha. plantés en théiers à Dak-Doa et 30 ha plantés en caféiers à Dak-Ok. Actuellement, 300 ha. de théiers ont été plantés à Dak-Doa et le programme de 100 ha. de caféiers, projeté à Dak-Ok, doit être bien près d'être réalisé s'il ne l'est pas encore.

Pourquoi cette dualité d'exploitation que nous avons déjà remarquée dans d'autres affaires du même groupe ? Sans doute la Sicaf a-t-elle voulu ne pas « mettre tous ses œufs dans le même panier » et elle pense que, si une plantation ne va pas, l'autre marchera peut-être; mais cette dispersion des efforts nous paraît fâcheuse.

À la fin de 1926, le total des dépenses atteignait 333.000 piastres, soit plus de la moitié du capital social. Le bilan de 1927 n'a pas été publié, mais il est à peu près certain que la presque totalité du capital a dû être épuisée à la fin de 1927. Actuellement, le découvert doit être important et l'on se demande pourquoi l'on n'a pas encore réalisé l'augmentation de capital, dont on parle depuis plus d'un an. Peut-être attend-on des résultats ?

C'est que, en pareille matière, les résultats tardent souvent à venir.

Il est bien évident, que, aux cours actuels, l'augmentation de capital n'est pas attrayante : l'action de 25 piastres, qui monta à près de 600 fr., n'en vaut que 150 et la part, qui fut introduite à 1.200 fr., est tombée à 225 fr., nullement valorisée par la perspective d'une augmentation de capital.

Présentement l'affaire est capitalisée à 6.300.000 fr. alors qu'il a été dépensé au moins 700.000 piastres, soit plus de 8 millions de francs, sans tenir compte des cours élevés de la piastre en 1926.

Quel est l'avenir de cette entreprise ?

Nous ne sommes pas prophète et en l'occurrence nous ne disposons d'aucune base d'appréciation, puisqu'aucune affaire du Kontoum n'est encore en rendement

AGRICOLE DU KONTUM (*Les Annales coloniales*, 21 janvier 1929)

L'assemblée générale du 16 janvier a été reportée faute de quorum au 28 février, pour : 1° réduction du capital de 600.000 piastres à 240.000 piastres, à la suite de laquelle la valeur nominale des actions serait ramenée de 25 à 10 piastres. Simultanément, augmentation du capital de 250.000 piastres par création de 25.000 actions nouvelles de 10 piastres chacune.

L'Agricole du Kontum (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 mars 1929)

L'Agricole du Kontum, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, a tenu cet après-midi son assemblée générale extraordinaire ou du moins a essayé de la tenir, car elle ne réunissait pas le quorum. Il s'en fallait même de beaucoup ; sur 24.000 actions, 8.941 seulement étaient présentes ou représentées.

Cependant le président, M. [Édouard] de Laboulaye ⁴, ne voulut pas avoir dérangé inutilement les actionnaires et il leur exposa l'objet de la réunion.

La Société agricole du Kontum, **créée en mai 1925 par la Sicaf et Denis frères**, n'a pas réussi. Elle a mangé son capital de 600.000 \$ presque sans résultats. Elle a même actuellement 90.000 \$ de dettes et il faut qu'elle dépense encore 160.000 \$ pour avoir 300 ha. de théiers, Soit au total 850.000 \$ pour 300 ha : 2.800 \$ par ha !

Nous ne comptons pas les 38 ha. de caféiers qui, fin 1927, coûtaient 86.000 \$, car, de l'avis de M. de Laboulaye, cette somme est à passer par profits et pertes, la terre du Kontum n'étant pas favorable au caféier.

Qu'est-ce qui motive cette triste situation ?

D'abord, le terrain a été mal choisi ; l'on a voulu aller trop vite et avant de s'être rendu compte des possibilités locales. Le directeur, qui était un Hollandais, a voulu appliquer les mêmes méthodes qu'à Java, oubliant que les conditions climatiques étaient très différentes.

Les pluies notamment sont beaucoup moins abondantes, la saison sèche est plus tranchée et plus longue et le « vent du Laos » dessèche la terre jusqu'à 50 et 60 cm. Résultat : la plupart des jeunes théiers sont morts et aujourd'hui, l'on envisage de ne planter que des arbustes déjà vigoureux et ayant passé dix-huit mois en pépinière. Ayant des racines plus profondes, ils seront moins sensibles à la sécheresse de la surface : du moins l'espère-t-on, car les essais ne sont pas terminés.

Pour trouver les 250.000 \$ qui permettront de rembourser les dettes et d'achever l'expérience, M. de Laboulaye demande aux actionnaires un gros sacrifice : le capital sera réduit de 600.000 à 240.000 \$: les actions de 25 \$ deviendront donc des actions de 10 \$ et les parts n'auront plus droit qu'à 8 % du solde du superdividende au lieu de 20 %.

Naturellement il fut fraîchement accueilli, d'autant plus qu'il ne se gêna pas pour affirmer que les difficultés n'étaient pas terminées : « C'est encore une carte à jouer, a-t-il dit. Une carte évidemment qui a des chances de succès, mais il y a tout de même encore un certain aléa. »

Ce n'est pas encourageant pour les pauvres actionnaires ; aussi le conseil, très crânement, garantit-il à lui seul l'augmentation de capital. Si les actionnaires l'aident, tant mieux ; sinon, tant pis.

Un actionnaire ayant demandé si cette augmentation de capital serait la dernière, M. de Laboulaye déclara : « Nous en aurons besoin encore et voici pourquoi. Nous voudrions que votre société fût la base d'une grande entreprise. Nous n'avons voulu réunir que les capitaux strictement nécessaires pour arriver à la fin de ce que j'ai appelé notre expérience. » Celle-ci sera terminée au milieu de 1930 et alors il faudra de nouveau augmenter le capital.

Pour expliquer l'échec de la société dans la culture du caféier, M. de Laboulaye s'est cru très habile en disant qu'il n'y avait pas, en Indochine, de terres assez riches pour y cultiver avec profit des caféiers. Naturellement, un actionnaire lui dit aussitôt. « Je suis actionnaire également des Cafés de l'Indochine ; vous ne me rassurez pas du tout ! » Le malheureux de Laboulaye essaya de se rattraper en faisant un petit cours sur la culture du caféier en Indochine, mais peine perdue : l'impression produite était déplorable et elle ne fut pas effacée par la déclaration qu'il fit enfin, **qu'il avait souscrit personnellement une part importante de l'augmentation de capital.**

Il avait déclaré auparavant que, par profession, il était banquier et non planteur et, par suite, l'affirmation de sa confiance n'avait plus grande valeur.

Ce n'est pas, d'ailleurs, sans la plus grande inquiétude que les actionnaires de la Sicaf et de ses filiales ont vu M. de Laboulaye prendre le contrôle de la Sicaf et en évincer le

⁴ Édouard de Laboulaye (1883-1955) : secrétaire général de la Banque de l'Indochine qu'il représenta à la tête de deux douzaines de sociétés dont la SICAF et plusieurs de ses filiales. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

fondateur, M. Lionel-Marie. Celui-ci a donné sa démission du conseil de la SICAF* ainsi que [son beau-père] l'ancien président, le baron [Jules] de Catelin ⁵, M. de Fréville de Lorme, M. [François] de Lassus Saint-Geniès et M. Loudon, Hollandais des plus compétents.

M. de Laboulaye, qui passa quelques semaines en Indochine, connaît-il mieux les cultures tropicales que M. Lionel-Marie, qui fit une école de plus de dix ans à Java ? Il est permis d'en douter.

Société agricole du Kontum
(*La Journée industrielle*, 10 avril 1929)

Une assemblée ordinaire convoquée pour hier n'a pu avoir lieu, faute de quorum, et a été reportée au 6 mai prochain.

Le café en Indochine
par H. CUCHEROUSET
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 mai 1929)

L'échec d'une société qui, après un essai trop court, sur une faible superficie, et dans de mauvaises conditions, s'avoue trop tôt vaincue, a eu dans le monde des capitalistes une répercussion malheureuse, et les explications maladroites du président du conseil d'administration, sans servir la cause de sa société, sont de nature à nuire à d'autres affaires, de sorte qu'il est nécessaire de mettre les choses au point.

La Société agricole du Kontoum a fait une expérience assez malheureuse, aussi bien pour le thé que pour le café, à la suite d'erreurs, d'ailleurs pardonnables, mais qu'on aurait souhaité voir expliquer par un homme un peu plus compétent que M. [Édouard] de Laboulaye

Ce banquier aurait voulu jouer à la baisse qu'il ne se serait pas autrement exprimé. Et le plus grave est qu'il était lui-même venu en Indochine visiter les plantations de la société, très consciencieusement, nous en sommes persuadés, mais cela suffit-il ?

« Je reviens de ce pays, a-t-il déclaré, où je suis allé sur les plantations, et je peux vous répondre en connaissance de cause. Par profession, je ne suis pas planteur, je suis banquier ; j'en ai donc pas de compétence spéciale en ce qui concerne les cultures ; mais il y a tout de même des choses qu'un homme de bon sens peut comprendre ».

Hum ! S'il en était ainsi, nous dirions que ce bon sens a fait défaut à M. de Laboulaye ; car ses explications témoignent non seulement d'une singulière incompétence, mais aussi d'une absence totale de réflexion.

En ce qui concerne le thé, ce qu'il dit des longues périodes de sécheresse au Kontoum, comparées à l'humidité constante des pays équatoriaux (du moins Java), ne rime à rien, car il y a longtemps qu'on savait cela. M. Lyonel-Marie [*Sic : Lionel-Marie*] nous l'avait expliqué en 1918 et M. Yves Henry, inspecteur général de l'Agriculture, au moment où commençait cet extraordinaire engouement pour le Kontoum, avait dûment averti le public. En fait, la Société agricole du Kontoum avait précisément pour but d'essayer si, par des méthodes appropriées, on ne pourrait pas obtenir quand même de bons résultats. On a peut-être eu le tort de faire des essais sur une trop grande étendue, du moins pour le thé, de sorte que l'expérience coûte un peu cher;

⁵ Jules de Catelin (1854-1934) : voir sa notice sur le Qui êtes-vous ? 1924-Indochine (en partie documents généraux)

enfin elle est acquise et il semble que l'on va cette fois repartir du bon pied. Pourquoi n'avoir pas avoué tout simplement la chose ?

Quant au café, la société, très modeste, peut-être trop, avoue, pour ne pas dire proclame, un échec complet. Le passage entier du compte rendu est à citer, comme modèle de maladresse.

Un actionnaire. — Pour le café, nous avons eu un échec complet ?

M. le président. — En ce qui concerne le café, votre conseil, très sagement, en a limité le plus possible la plantation.

C'est une culture extrêmement difficile, extrêmement délicate. Vous savez d'autre part que le café fait l'objet d'un marché mondial, qui est encore tout à fait indépendant de la culture elle-même. (sic)

De plus, les terres de l'Indochine, si elles sont parfaites pour certaines cultures, ne sont pas suffisamment riches pour celle du café, qui a besoin d'engrais en quantité considérable. Alors que la culture du théier et celle de l'hévéa conviennent admirablement à ces régions⁶, pour celle du café — et celle du sucre, je le dis en passant — il convient de faire très attention et de se réserver.

Le même actionnaire. — Je suis actionnaire également des Cafés de l'Indochine; vous ne me rassurez pas du tout.

M. le président. — Je vous rassurerai en vous disant que cette société est, et de beaucoup, la meilleure affaire de cafés.

Le même actionnaire. — Vous me dites que les terres ne conviennent pas.

M. le président. — Pas complètement, pas à mon avis d'une façon parfaite. Cette culture nécessite énormément d'engrais et surtout des engrais animaux. Je crois qu'il faut sept ou neuf hectares de pâturages autour d'un hectare de café. Vous voyez qu'il y a moins de sécurité qu'avec le thé, car vous pouvez avoir de nombreux aléas concernant les troupeaux, peste bovine ou autre. Par conséquent, si vous voulez que je reprenne le parallèle entre la culture du thé et la culture du café en Indochine, je vous dirai que j'aurai beaucoup plus confiance dans la culture du thé. Vous avez d'ailleurs pu vous apercevoir que l'Agricole du Kontoum n'avait planté que 38 hectares de café, contre un peu plus de 300 hectares de thé. Mais je ne voudrais pas vous alarmer sur la situation des Cafés de l'Indochine.

Le même actionnaire. — Vous ne me rassurez pas du tout. J'avais entendu dire que cette affaire était la meilleure affaire de cafés de l'Indochine

M. le président. — C'est la meilleure, il n'y a pas de doute. Je ne crois pas cependant à une grande extension de la culture du café en Indochine, alors que je crois au contraire qu'il s'y créera quantité d'affaires de thé, qui seront très prospères et intéressantes. Quant à la Société des Cafés de l'Indochine, elle est aussi bonne qu'elle peut l'être actuellement et dirigée par un homme d'une très grande valeur.

Un autre actionnaire. — En somme, le capital initial de 600.000 \$ va être ramené à 240.000, puis porté à 490.000, etc.

N. D. L. R. — Que diriez-vous d'un propriétaire français qui, ayant planté un petit vignoble à Dunkerque ou à Briançon, proclamerait que le climat de la France ne convient pas à la vigne ?

Le simple bon sens, ce fameux bon sens, veut qu'il y ait bien des climats dans un pays de 700.000 km² et de 1.700 km. de long du Nord au Sud, avec ici des plaines d'alluvions, là des terres volcaniques, ailleurs d'immenses régions calcaires, ailleurs encore de stériles étendues gréseuses, des plateaux à 600, 1.000, 1.200 et 1.500 m d'altitude, des régions soumises et d'autres soustraites à l'influence de la mer. Ici règne pendant six mois une absolue sécheresse, là c'est une humidité à peu près constante.

⁶ N.D.L.R. — L'hévéa au Kontoum, ou au Tonkin !!

Est-ce qu'en France on cultive la vigne, le houblon, l'olivier, n'importe où ? Même en Bourgogne il n'y a pas le dixième du territoire qui convienne à la vigne. Ces bons terroirs, on ne les a pas trouvés du premier coup.

Et parce qu'après un essai de trois ans sur 35 hectares au Kontoum, on a essuyé un premier échec, on prononce : « les terres d'Indochine ne sont pas suffisamment riches pour la culture du café, qui a besoin d'engrais, en quantité considérable ». Cela est vrai au Tonkin où, cependant, l'on persévère. Si les Lecomte [*sic* : *Leconte*], les Borel et autres avaient jeté le manche après la cognée au premier échec, il y a longtemps qu'il n'y aurait plus un caféier au Tonkin.

Mais, même au Kontoum, l'échec de la Société agricole ne prouve pas qu'un autre essai ne réussirait pas, sur un autre terrain, avec une autre exposition, dans d'autres conditions. Que la société se borne à des essais de quelques hectares, c'est bien ; qu'elle renonce à tout essai serait une erreur.

Mais le comble de l'absurdité, c'est d'arguer des difficultés de la culture du café au Tonkin et d'un échec sur un point du Kontoum pour condamner la culture du café en Indochine !

Or, à 300 kilomètres au sud des plantations du Tonkin et à 600 mètres d'altitude de moins qu'au Kontoum, dans une région qui ne connaît pas les longues sécheresses, on trouve les terres rouges les plus meubles et les plus fertiles de toute l'Indochine où le café pousse d'une façon merveilleuse.

Seulement, ceux qui ont réussi à l'y faire pousser avaient quelques bonnes années, quinze ou vingt ans, d'expérience du pays et ne s'étaient pas précipités les yeux fermés vers des « terres ignotas ».

Ils n'ont pas tous également réussi. Ce serait trop beau, par exemple, qu'un quelconque citoyen devint, du jour au lendemain, de par la décision d'un conseil d'administration, un planteur expérimenté. Certaines sociétés paient cher leur culte de l'incompétence ; ce n'est que justice.

Et c'est un peu justice si d'autres paient cher leur emballement pour une région presque inconnue mais à la mode.

La Sté agricole du Kontoum pourrait trouver une magnifique compensation dans les terres rouges du Phu-Quy, dans le Nord-Annam à proximité d'une main-d'œuvre abondante et sous un climat maritime. Malheureusement, cette région n'est pas à la mode.

Incriminez la mode mais n'incriminez pas le sol ni le climat.

Plantation de Phu-Quy
Groupe Walthert
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 mai 1929)

Cette entreprise de plantation de café sur une grande échelle, dans les magnifiques terres rouges de Phu-Quy (Nord du Nghê-An, Nord-Annam) donne un merveilleux démenti aux grotesques élucubrations de M. de Laboulaye à l'assemblée générale de la Société agricole du Kontoum et fournit la meilleure preuve qu'il y a en Indochine des terres qui se prêtent admirablement à la culture du café. [...]

Société agricole du Kontoum
(*La Journée industrielle*, 20 décembre 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier sous la présidence de M. Étienne Denis a approuvé les comptes de l'exercice 1928 ne comportant pas de compte de profits et pertes proprement dit. mais présentant à l'actif du bilan un compte de dépréciation fixé par le conseil à 360.000 piastres.

Une assemblée extraordinaire aura lieu prochainement à l'effet de soumettre aux actionnaires un projet d'apurement de la situation.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1930)

Agricole du Kontum. — L'assemblée du 19 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1928 sans profits et pertes. En raison des pertes sensibles en théiers et caféiers éprouvés sur 338 hectares après la saison sèche 1927-1928, le conseil a jugé nécessaire de procéder à une dépréciation de 360.000 piastres sur l'actif de la société.

Société agricole du Kontum
(*La Journée industrielle*, 25 janvier 1930)

Une assemblée extraordinaire qui devait avoir lieu hier a été, faute de quorum, reportée à une date ultérieure.

Assemblées
Agricole du Kontum
(*Les Annales coloniales*, 11 septembre 1930)

Extraord., 30 sept. Vote sur la continuation de la Société et, en ce cas, réduct. du capit. des 9/10 et réaugment., mesures diverses.

Société agricole du Kontum
(*La Journée industrielle*, 1^{er} octobre 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1929 faisant apparaître une dépréciation d'actif de 230.923 piastres 65, qui porte la dépréciation totale à 590.923 piastres 60.

Elle a ratifié la nomination en qualité administrateur du comte J.-B. de Luppé ⁷.

Une assemblée avoir lieu ensuite proposition de continuation des affaires sociales, sur la réduction du capital de 600.000 piastres à 60.000 piastres, puis sur sa augmentation à 330.000 piastres par émission de 27.000 actions ordinaires de 10 piastres à souscrire en espèces ; enfin sur l'autorisation au conseil d'augmenter le capital de 170.000 autres piastres pour le porter à 500.000 piastres.

Faute du quorum, cette assemblée a été reportée à une date ultérieure.

⁷ Jean-Bernard de Luppé : marié en 1922 à Sally Beecher, nièce de Hugh Campbell Wallace, ambassadeur des Etats-Unis à Paris de février 1919 à juillet 1921. Administrateur de la SICAF. On le retrouve aux Plantations indochinoises de thé. Le Bottin mondain 1966 donne pour adresse Donnside Estate, Welimda, île de Ceylan.

L'augmentation du capital se fera avec l'appui de la S. I. C. A. F., qui ferait abandon de 50.000 piastres sur sa dette et consentirait à recevoir, pour le surplus, des actions Agricole du Kontum.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} octobre 1930)

La Société agricole du Kontum possède 92 ha. plantés de théiers ayant de un an et demi à deux ans et demi, et 80 ha. viennent d'être plantés. Pour le café, la période des essais n'est pas encore terminée.

La société réduit son capital de 600.000 à 60.000 piastres, les actionnaires recevant une action de 10 piastres pour quatre anciennes de 25 piastres. Puis le capital sera porté à 330.000 piastres ; 120.000 piastres d'actions seront remises à la Sicaf qui a une créance de 170.000 piastres sur la société et qui abandonnera le recouvrement de 50.000 piastres.

Un syndicat garantit cette augmentation de capital.

Le conseil est autorisé à porter le capital à 500.000 piastres.

Société agricole du Kontum
(*La Journée industrielle*, 7 novembre 1930)

Faute de quorum, une assemblée extraordinaire qui devait avoir lieu hier, en vue de statuer sur la continuation des opérations sociales et sur une réduction et une augmentation consécutives du capital social, a été reportée au 19 décembre prochain.

Agricole du Kontum
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1930)

D'après les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1929, l'actif immobilier, qui avait subi une dépréciation de 360.000 piastres en 1928, a dû en subir une autre de 230.923 piastres au cours de l'exercice 1929. Une assemblée extr. est convoquée pour délibérer sur une dissolution anticipée ou une réduction du capital à 60.000 piastres et réaugmentation à 330.000 piastres.

Société agricole du Kontum
[Coup d'accordéon]
(*La Journée industrielle*, 20 décembre 1930)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, après avoir pris connaissance de l'inventaire et du bilan au 31 décembre 1929, date de clôture du dernier exercice social, approuvés par l'assemblée ordinaire du 30 septembre dernier, desquels il résulte que l'actif social a subi des dépréciations s'élevant à 590.923 piastres 65, soit plus de la moitié du capital social, a décidé la continuation de la société.

Sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital objet de la troisième résolution ci-après, l'assemblée a décidé que le capital, actuellement de

600.000 piastres divisé en 24.000 actions de 25 piastres chacune sera réduit, par suite de dépréciations d'actif, à 60.000 piastres, au moyen de l'échange de 4 actions anciennes de 26 piastres contre 1 nouvelle de 10 piastres. Le capital social se trouvera ainsi divisé en 6.000 actions de 10 piastres chacune entièrement libérées.

L'assemblée a décidé ensuite que le capital ainsi réduit à 60.000 piastres sera augmenté de 270.000 piastres et porté à 330.000 piastres par l'émission, au pair, de 27.000 actions nouvelles de 10 piastres chacune, à souscrire en numéraire.

Ces actions seront de même nature que celles existantes et jouiront des mêmes droits et avantages. Elles seront émises jouissance 1^{er} janvier 1931.

Agricole du Kontum

[En résumé]

(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1930)

Le bilan au 30 septembre 1930 accuse une dépréciation de l'actif de 590.923 piastres, supérieure à la moitié du capital social.

Cependant, l'assemblée a décidé la continuation de la société. Mais le capital sera réduit de 600.000 à 60.000 piastres par échange de 4 actions anciennes de 25 piastres contre une nouvelle de 10 piastres, le capital étant ainsi représenté par 6.000 actions de 10 piastres. Il sera ensuite reporté à 330.000 piastres par émission au pair de 27.000 actions nouvelles.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 janvier 1931)

N. D. L R. — Mon Dieu ! une des causes pour lesquelles les capitaux français pourraient perdre confiance, c'est l'attitude défaitiste de certains administrateurs de sociétés qui, pour avoir éprouvé quelques déboires dans de premiers essais de culture de café, par exemple, dans un pays neuf, jettent le manche après la cognée et proclament à une réunion d'actionnaires que le café est une mauvaise affaire non seulement au Kontum mais dans toute l'Indochine. Et nous sommes heureux de voir la S.I.C.A.F. proclamer, sous la signature en particulier de M. de Laboulaye, que de telles affaires doivent, en fin de compte, donner des résultats favorables: C'est ce que nous avons soutenu, en 1929, contre ce même M. de Laboulaye, en critiquant en termes un peu vifs mais dans l'intérêt des plantations de café qui ont confié à la S.I.C.A.F. la direction de leurs affaires, ses propos décourageants à ce sujet. Mais M. de Laboulaye n'aime pas les critiques et il est, faut-il croire, puissant à la S.I.C.A.F. puisque, **sur sa demande, cette société nous a coupé sa publicité pour avoir dit en 1929 ce qu'elle a imprimé en juillet 1930.**

Sté agricole du Kontoum

Résumé du rapport pour l'exercice 1929.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 février 1931)

Les pertes subies dans nos pépinières ne nous ont pas permis de réaliser en totalité le programme de remplacement que nous avons envisagé pour l'exercice écoulé.

An 31 décembre 1929, notre plantation comportait 92 ha plantés en thé, dont :

26 ha plantés en 1926 et complétés en 1927 et 1929 : théiers ayant 2 ans 1/2 ou plus ;

24 ha plantés en 1926 et replantés en 1929 avec des plants qui ont maintenant 2 ans ;

42 ha plantés en 1926 et 1927, et replantés en 1929 avec de jeunes plants ayant maintenant 1 an 1/2.

Parmi les plants de remplacement de 1929, le nombre de survivants à la fin de la saison sèche 1929-1930 atteignait 80 %, ce qui est un résultat très satisfaisant ; il semble donc maintenant que nos efforts et nos études aient abouti et que nous soyons en possession de la méthode de culture appropriée au climat de Dak-Doa.

En 1929, nous avons prélevé, dans nos pépinières, 300.000 plants de Java et d'Assam, pour faire les remplacements nécessaires dans les 92 ha actuellement plantés.

En fin d'année, il restait, dans ces pépinières, environ 250.000 plants utilisables pour des remplacements et des extensions éventuelles en 1930.

Pour le café, nous ne sommes pas encore sortis de la période des essais ; nous poursuivons nos expériences avec prudence et sur une très petite échelle.

Notre plantation est dirigée par un employé européen.

210 coolies en moyenne ont été employés sur la plantation. Leur recrutement ne nous cause pas de préoccupations.

L'état sanitaire est satisfaisant.

À la suite des visites faites à notre plantations par plusieurs planteurs de thé très qualifiés, ceux-ci s'accordent à reconnaître que ces résultats, tant à Dak-Doa que sur d'autres exploitations analogues du Kontum, sont positifs et permettent de fonder de sérieux espoirs dans le succès des plantations de thé dans cette région.

Par ailleurs, des échantillons sommairement préparés, prélevés par eux et soumis à l'appréciation d'experts à Ceylan, à Londres et à Amsterdam, font présager une très bonne qualité, peu fréquente chez des arbres aussi jeunes que ceux de notre plantation.

Ces résultats et les avis formels qui nous ont été ainsi donnés, nous ont incités, grâce à l'appui de la S.I.C.A.F., à poursuivre notre exploitation et à l'étendre sur les terrains déjà préparés au moyen du matériel de plantage dont nous disposons.

Ainsi, 70 à 80 ha nouveaux ont été plantés cette année, ce qui nous donne une plantation d'environ 170 ha au total.

Nous nous bornerons, pour le moment, à cette superficie, qui est suffisante pour constituer une exploitation viable.

L'ensemble des dépréciations et amortissements s'élève à la somme de \$ 590.923,65.

Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Annam
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 27 avril 1931)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Kontum
29 Lortholary, Joseph Directeur plantation [Soc. agricole du Kontum] Dak-Doa

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU KONTUM
(*Les Annales coloniales*, 22 juin 1931)

L'assemblée ordinaire des actionnaires qui vient de se tenir, sous la présidence de M. [François] de Ferry [ép. Madeleine Denis], représentant de la Société Denis frères, d'Indochine, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice

1930, dont nous avons déjà, donné le détail, et au cours duquel la société a poursuivi l'exécution du programme exposé par le conseil l'an dernier.

D'une part, il a été procédé à la plantation de 82 nouveaux hectares en thé, ce qui porte la superficie plantée à 174 hectares. En fin d'année, il restait dans ces pépinières 65.000 théiers ; elles ont été complétées en 1931 par l'importation d'environ 400.000 graines nouvelles de Ceylan et de Java, ce qui permettra à la société de faire face aux remplacements nécessaires et aux extensions éventuelles.

À titre d'essai, 11.300 caféiers ont été plantés en 1930 en quatre fois traités suivant des formules différentes.

En ce qui concerne la réorganisation financière de l'affaire sociale, le conseil indique dans son rapport qu'il a réalisé, depuis le début de l'exercice en cours, l'augmentation de capital prévue de 270.000 piastres, ce qui a servi, à concurrence de 120.000 piastres, à rembourser le reliquat de la dette réduite envers la S.I.C.A.F. au 1^{er} janvier 1930 et pour le surplus, sur le premier quart appelé à réduire le découvert postérieur à la date ci-dessus.

La créance de la S.I.C.A.F. s'élevait, au 31 décembre 1930, à 183.035 piastres 37.

Les dépenses en Indochine pour l'exercice écoulé se sont élevées à 59.113 piastres, comprenant les frais généraux et les dépenses sur la plantation.

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 octobre 1931)

La Société agricole du Kontum va construire une usine à thé. Elle a planté l'an dernier 82 ha. d'extension et a comblé les vides des 92 ha. de plantations anciennes ; il a été fait un essai de 11.000 caféiers.

NÉCROLOGIE

M. Benquey

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 avril 1932)

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Benquey, administrateur délégué de la maison Denis frères, dont il faisait partie depuis près de 45 ans.

Société agricole du Kontum

(La Journée industrielle, 29 juin 1932)

Réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. de Vienne, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé le bilan de l'exercice 1931. La plantation n'étant pas, encore en rapport, il n'a pas été établi de compte de profits et pertes.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 922 :

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU KONTUM.

Siège social : 49, rue Cambon, Paris 1^{er}.

Adr. Tél. : « AGRIKONTUM ».

Kontum à 35 km.

Surface totale : 500 ha.
Surface plantée : 200 ha.
Directeur : Lortholary.

CO-FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES THÉS INDOCHINOIS

Société agricole du Kontum
(*La Journée industrielle*, 19 octobre 1933)

L'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 8 novembre, à l'issue de l'assemblée ordinaire, comporte un projet de fusion avec la Société des Thés de l'Indochine par création d'une société indochinoise nouvelle.

AGRICOLE DU KONTUM
(*Le Temps*, 8 novembre 1933)

L'assemblée des porteurs de parts du 7 novembre a approuvé les résolutions présentées par le conseil d'administration et relatives à la situation résultant de la prochaine fusion avec les Thés de l'Indochine. La société nouvelle portera le nom de Plantations indochinoises de thé, dont le capital de 26.500.000 francs représentera : 1° la souscription des capitaux indispensables ; 2° l'apport fusion de l'Agricole du Kontum (2.224.000 francs) et des Thés de l'Indochine (8.096.000 francs) ; 3° l'apport, par l'Indochinoise de cultures tropicales, de sa plantation de l'Arbre-Broyé (9.680.000 francs).

Société agricole du Kontum
Assemblée ordinaire et extraordinaire du 8 novembre 1933
ASSEMBLÉE ORDINAIRE
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 21 décembre 1933)

Assemblée ordinaire présidée par M. de Vienne, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, le représentant de la Maison Denis frères d'Indochine, et le représentant de la Banque de l'Indochine.

M. [René] Mingot remplit les fonctions de secrétaire.
26.710 actions sont présentes ou représentées

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée général ordinaire, conformément à la loi et à l'article 29 de nos statuts, pour vous présenter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932

Pendant cet exercice, nous nous sommes appliqués à entretenir notre plantation, en n'effectuant que des dépenses strictement indispensables ; les chiffres que nous vous

indiquerons plus loin font apparaître une réduction des dépenses sur la plantation de 35 % en 1932 par rapport à 1931.

Nous rappelons que nos jardins de théiers couvrent 176 hectares.

Les travaux de culture courants comportent des binages fréquents s'inspirant de la méthode du « dry farming » qui a donné d'excellents résultats.

Par ailleurs les problèmes que soulève l'emploi des engrais, de l'ombrage et des coupe-vents continuent à être l'objet de notre part d'études suivies.

Les précipitations atmosphériques ont atteint 1.646 m/m en 1922 contre une moyenne de 1.728 m/m pour les cinq années qui ont précédé 1932 ; leur répartition a été satisfaisante pendant l'année 1932.

La main-d'œuvre a été d'un recrutement facile ; la moyenne de l'effectif a été de 100 coolies environ. Nous avons pu effectuer des réductions de salaires ; ils sont actuellement en diminution de 20 % par rapport à leur taux moyen pendant le premier semestre de 1932.

Au cours de l'exercice dont nous vous rendons compte, nous avons procédé à des expériences de cueillette sur huit hectares, elles ont donné des résultats encourageants qui nous conduisent à envisager, dans le plus bref délai possible, la construction d'une usine pour le traitement du thé.

Pendant l'année 1932, et tout récemment encore, nous avons fait inspecter notre plantation par des spécialistes de Ceylan et de Java : ils ont constaté que nos jardins sont entretenus d'une façon satisfaisante et que les arbres sont très bien développés ; c'est conformément à leurs suggestions que nous avons établi notre programme de travaux.

Les comptes de l'exercice

Nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932.

Les dépenses en Indochine se sont élevées en 1932 à \$ 30.721 93 contre 43 356, 22 en 1931, se répartissant :

Frais généraux en Indochine	\$ 4.791 10 en 1932 contre \$ 4.687,19 en 1931 ;
Dépenses sur la plantation	\$ 25.930 83 en 1932 contre \$ 38.669, 03 en 1931.

La situation financière

L'appel des deux derniers quarts de notre capital, effectué dans le courant de l'année dernière, nous a permis de rembourser la dette qui figurait à votre précédent bilan et de faire à nos dépenses courantes.

Mais les ressources que l'augmentation de capital réalisée tout au début de 1931 nous avait procurées, et que nous vous avons indiqué, dès cette époque, comme devant être insuffisantes, ont été épuisées à la fin de l'exercice de 1932 ; depuis le début de 1933, nous n'avons pu obtenir que d'une manière très provisoire les fonds strictement indispensables à la continuation de notre exploitation.

L'aide financière que nous attendions des pouvoirs publics d'Indochine, à raison du haut intérêt qu'à notre colonie d'Indochine à soutenir et encourager une culture nouvelle dont les perspectives sont favorables, ne s'est malheureusement pas manifestée. Aussi, pour continuer notre effort, des capitaux stables nous sont-ils absolument nécessaires.

D'une part, notre plantation exige des travaux complémentaires ; nos inspecteurs techniques ont en effet recommandé, pour assurer dans l'avenir un rendement plus élevé, d'augmenter la densité de complantation de nos jardins de théiers, aussi avons-nous, au cours des derniers mois, commencé à constituer des pépinières à cet effet. Par ailleurs, la construction d'une usine pour le traitement du thé représente une dépense de l'ordre de 80.000 p.

Dans ces conditions, nous avons dû rechercher une solution qui permet l'investissement de nouveaux capitaux, tout en tenant compte de vos droits ; c'est le

résultat de ces pourparlers, qui furent laborieux et difficiles, que nous aurons à exposer à votre assemblée générale extraordinaire.

Nous croyons que la solution obtenue est, dans les circonstances actuelles, de nature à sauvegarder tous les intérêts en présence.

Question à l'ordre du jour

Depuis la clôture de l'exercice sous revue, la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S.I.C.A.F.) nous a demandé, pour des motifs d'ordre intérieur, de ne pas lui maintenir la délégation qui lui avait été donnée par notre Conseil d'administration.

Vous aurez à statuer sur l'élection d'un administrateur : le comte J.-B. de Luppé, dont le mandat est venu à expiration, se représente à vos suffrages.

Vous avez à nommer des commissaires aux comptes pour l'exercice 1933 et à fixer la rémunération qui leur sera allouée.

Les opérations que vos administrateurs ont traitées en vertu de l'autorisation que vous leur aviez donnée, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, se sont bornées à des opérations de banque ou commerciales courantes.

Nous vous demandons de bien vouloir, pour la période qui prendra fin à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 1933, renouveler l'autorisation prévue par la loi de 1867 précitée.

BILAN DU 31 DÉCEMBRE 1932 (en piastres)

ACTIF	
Immobilisations :	
Frais de constitution et d'augmentation de capital	3.966 97
Dépenses de premier établissement :	
Frais généraux à Saïgon	17.908 10
Frais généraux en Europe	9.082 32
Intérêts débiteurs	7.092 20
Bâtiments, routes, outillage	69.093 04
Entretien et frais sur plantat.	216.207 56
Réalisable :	
Actionnaires	1.920 00
Portefeuille titres	200 00
Débiteurs divers	1.104 22
Impôts à récupérer	7.149 25
Stocks sur la plantation	1.152 92
Disponible :	
Caisse de la plantation	39 42
Total de l'actif	<u>334.916 00</u>
PASSIF	

Non exigible :	
Capital	330.000 00
Exigible :	
Créditeurs divers	4.916 00
Total du passif	<u>334.916 00</u>

LES RÉOLUTIONS

Aucun actionnaire ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix et sont toutes adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du bilan et du rapport des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties les comptes de l'exercice 1932 tels qu'ils lui sont présentés. Elle donne aux administrateurs *quibus* de leur gestion.

Deuxième résolution

L'assemblée générale réélit comme administrateur le compte J.-B. de Luppé, dans les termes de l'article 17 des statuts. Les fonctions de M. de Luppé prendront fin à la date de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1938.

Troisième résolution

L'assemblée nomme MM. Jahan de Laudonière ⁸ et Jean Hellies commissaires aux comptes, avec faculté d'agir conjointement ou séparément pour faire un rapport à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1933 et fixe à 500 francs le montant des émoluments de chacun d'eux.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne à ses administrateurs pour la période qui prendra fin à la date de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 1933, les autorisations exigées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et ratifie, en tant que de besoin, les opérations qu'ils ont pu faire avec la société, soit en leur nom personnel, soit comme administrateurs d'autres sociétés.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

La composition du bureau et le nombre d'actions présentes ou représentées sont les mêmes comme pour l'assemblée ordinaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À votre assemblée générale ordinaire, nous avons fait, messieurs, l'exposé de la situation financière de notre société.

⁸ Probablement Charles Jahan de Laudonière — avec un seul n — (1884-1965), fils d'Henri et d'une Dlle Zirigovitch. Cité à l'ordre de l'armée (*Le Journal officiel de la République française*, 31 août 1917), marié à Marguerite Béker (*Le Temps*, 29 septembre 1920) ou Becker (*Bottin mondain*, 1955). Avocat à la cour d'appel de Paris, directeur financier, administrateur de la Cie franco-indochinoise (groupe Denis frères).

L'épuisement de nos ressources et la nécessité urgente de construire une usine sur notre plantation nous font considérer comme absolument nécessaire la réalisation d'une opération financière destinée à nous procurer les fonds nous avons besoin.

À cette occasion, il a semblé opportun de grouper diverses plantations de thé en Indochine ; nous vous indiquons ci-après les avantages de ce groupement. Nous sommes donc entrés en rapport avec la Société Indochinoise des cultures Tropicales pour réaliser une concentration.

La concentration projetée

La Société des thés de l'Indochine exploite la plantation de Plei-Ku (500 hectares) au Kontum et celle de Duc-Phu (163 hectares) dans la région de Tourane. Ces deux plantations ont respectivement produit en 1932, 71 tonnes et 18 tonnes et demi de thé ; la plantation de Plei-Ku et notre plantation de Dak-Doa sont situées dans la même région.

Cette société se trouve, comme la nôtre, dans l'obligation de trouver des capitaux nouveaux.

Constituée en 1924 au capital de 10 millions de francs, porté à 20 millions en 1927, la Société des thés de l'Indochine a opéré **en 1930 une réduction de capital qui a ramené celui-ci à 12 millions de francs** et a été suivie d'une augmentation de capital qui l'a porté à 18 millions de francs, son montant actuel par l'émission de 40 000 actions privilégiées cumulatives de 8 %.

La Société indochinoise des cultures tropicales possède dans la région de Dalat, la plantation de l'Arbre-Broyé qui comprend 461 hectares plantés en thé et a produit 10 tonnes en 1932, première année de cueillette.

Le groupement de ces diverses plantations présenterait les avantages suivants : diminution des frais sociaux, de direction et d'administration, unification des méthodes de culture et de fabrication, concentration commerciale.

Le projet de fusion que nous vous présentons est l'aboutissement d'études minutieuses, qui ont été inspirées par la souci de concilier vos intérêts et la nécessité d'offrir, aux souscripteurs des capitaux frais, la possibilité d'une rémunération satisfaisante.

Les modalités des fusions

L'opération se réaliserait par la constitution d'une société indochinoise dénommée : « Les Plantations indochinoises de thé » à laquelle la Société des thés de l'Indochine et notre société feraient respectivement apport fusion de tout leur actif.

Nous vous soumettons en outre une résolution donnant aux membres du Conseil d'administration qui se trouveraient intéressés directement ou indirectement dans les opérations faites par la Compagnie ou pour son compte, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1932

Total 9.744.533

LES RÉOLUTIONS

Les diverses résolutions présentées par le conseil d'administration sont ensuite mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Elles comportent :

1°) L'approbation des comptes de l'exercice 1932 ;

2°) Le *quitus* au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice écoulé ;

3° La nomination de M. Thirion ⁹ comme commissaire aux comptes pour l'exercice 1933 ;

4° Le renouvellement au conseil de l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Par ailleurs, la Société [indoch.] des cultures tropicales [SICT] ferait apport à la nouvelle société de la partie de son actif constituée par la plantation de thé de l'Arbre-Broyé.

Cette société nouvelle aurait, en outre, un capital espèces constitué par les souscriptions nouvelles acquises.

Les sommes nécessaires pour amener ces plantations à la période de plein rendement en achevant leur équipement ont été évaluées à 6.500.000 francs au total ; ce total comprenant diverses avances investies dans les plantations et consenties à la Société des thés de l'Indochine à la Société [indoch.] des cultures tropicales [SICT] ainsi qu'à votre société, les prêteurs acceptant la consolidation des sommes avancées et leur transformation en actions privilégiées, pour un total de 3.183.500 francs.

Le surplus, soit 3.310,500 francs, serait souscrit en espèces et serait également représenté par des actions privilégiées.

Compte tenu de ces sommes, les actifs nets des deux sociétés : Société agricole du Kontum et Société des thés de l'Indochine ont été respectivement estimés à :

2.224.000 francs pour notre société ;

8.096.000 francs pour la Société des thés de l'Indochine :

Et l'apport de la Société [indoch.] des cultures tropicales [SICT] a été fixé à 9.680.000 francs estimation faite à la date du 20 juillet 1933.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE CULTURES TROPICALES
(*Les Annales coloniales*, 7 octobre 1933)

[...] Une nouvelle société, « Les plantations indochinoises de thé », a été constituée avec les apports de la Société indochinoise de cultures tropicales, de la Société des thés de l'Indochine et de la Société agricole du Kontum. [...]

Société agricole du Kontum
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 décembre 1933)

L'assemblée ordinaire du 8 novembre, présidée par M. H. de Vienne, a approuvé à l'unanimité les comptes et le bilan de l'exercice 1932. Ce bilan ne comporte d'ailleurs que des dépenses de premier établissement. Les dépenses en Indochine se sont élevées en 1932 à 30.721 piastres (contre 53.356 l'année précédente), les frais généraux en Indochine à 4.791 piastres et les dépenses sur la plantation à 25.930 piastres (en réduction de 35 %).

Au cours de cet exercice, il a été procédé à des expériences de cueillette sur 8 hectares : elles ont conduit à des résultats très encourageants qui font envisager la nécessité de la construction dans le plus bref délai possible d'une usine pour le traitement du thé. Mais les ressources de la Société se trouvent épuisées à la fin de l'exercice 1932 et ce n'est qu'à titre provisoire que le conseil a pu obtenir, depuis le début de l'exercice en cours, les fonds strictement indispensables à la continuation de l'exploitation. Or la

⁹ Albert Thirion : comptable à Paris. Commissaire aux comptes de la Compagnie agricole sud-indochinoise, commissaire aux apports lors de la constitution de la Société d'exploitation de carrières (*Archives commerciales de la France*, 17 août 1933).

plantation exige des travaux complémentaires et la construction d'une usine représentée, par ailleurs, une dépense de 80.000 piastres. D'où la nécessité de trouver de nouveaux capitaux.

Le président, après lecture des rapports, a montré qu'après des débuts difficiles, l'arbre à thé a pu être acclimaté au Kontum et que, grâce aux compétences de Java et de Ceylan, consultées antérieurement, le thé produit doit fournir un breuvage particulièrement apprécié. La première partie du programme : la plantation, se trouve donc heureusement achevée ; la seconde partie, comprenant la phase industrielle et commerciale, va commencer.

Une assemblée extraordinaire s'était tenue la veille, sous la présidence de M. de Vienne également. Il s'agissait de la question que nous avons exposée plus haut (voir notre article sur « les Plantations indochinoises de thé ») des négociations entamées avec la Société des thés de l'Indochine et la Société indochinoise de cultures tropicales pour réaliser une concentration des efforts et des moyens engagés dans la culture du thé en Indochine. Nous avons déjà ici tout le bien que nous pensions de cette politique de rationalisation et de concentration de la production, qui s'impose à la Colonie pour la période que nous traversons.

L'assemblée extraordinaire de la société entendit donc la lecture du rapport établi par le conseil d'administration sur cette question de la fusion, ainsi que les explications du président. Nous avons déjà exposé plus haut le mécanisme de fusion envisagée.

Le président a justifié, au cours de ses explications, les évaluations faites des trois plantations et exposé la méthode suivie à cet effet. Une valeur d'estimation de 22.000 fr. à l'hectare a été adoptée pour les plantations dont les recettes égalent les dépenses, et de cette évaluation il a été soustrait les sommes dues aux créanciers et celles nécessaires pour arriver à la période d'équilibre.

La comparaison du bilan montre que le résultat définitif est exact, a déclaré le président, car il faut enlever des 3.340.000 fr. qui figurent à l'actif du Kontum les valeurs nulles : frais de constitution, frais généraux, etc., et les amortissements.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'apport-fusion aux conditions que nous avons indiquées en détail (voir ci-dessus) et elle a désigné MM. Pierre Gimon¹⁰ et Paul Bernard en qualité de liquidateurs.

Société agricole du Kontum
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 décembre 1933)

Réunis en assemblée générale le 7 novembre, les porteurs de parts bénéficiaires ont approuvé, en ce qui les concerne, l'apport de l'ensemble de l'actif de la Société à une société nouvelle en voie de constitution « Les Plantations indochinoises de thé ».

Il sera attribué à la Société agricole du Kontum, en rémunération de son apport, évalué forfaitairement à 2.806.935 fr. 90, 27.865 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées, faisant partie de celles composant le capital de la nouvelle société, dont 22.240 actions ordinaires et 5.625 actions privilégiées.

Les 5.625 actions privilégiées seront attribuées aux créanciers sociaux en règlement forfaitaire du passif que la Société agricole du Kontum conserve à sa charge et ce sur la base de 1 action par 100 francs nominal de créance ; les 22.240 actions ordinaires seront réparties entre les propriétaires des 33.000 actions et 12.000 parts de la société en règlement forfaitaire de leurs droits dans la liquidation, savoir : 22.000 actions à

¹⁰ Pierre Gimon (1909-1988) : vraisemblablement introduit dans le groupe SICAF par René Hachette, administrateur délégué, longtemps directeur de la Cie de l'Afrique orientale avec le père de Pierre Gimon. Successeur de Furiat à la présidence des Forêts et scieries de Biênhoà. Voir [encadré](#).

raison de 2 nouvelles de 100 francs pour trois anciennes de 10 piastres ; les 240 actions de surplus à raison de 1 action de 100 francs pour 50 parts bénéficiaires.

L'assemblée a donné *quitus* définitif de sa mission à M. Robert de la Londre, administrateur, et a donné *quitus* définitif à la succession de M. Benquey.

Les résolutions, concernant l'apport de l'actif à la société nouvelle, ont été prises sous la condition suspensive de leur approbation par une assemblée extraordinaire des actionnaires.

Suite :

[Plantations indochinoises de thé.](#)